

L'économie sociale et solidaire emploie un jeune salarié sur neuf dans le Grand Est

L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe 10,9 % des jeunes salariés du Grand Est et 11,4 % tous âges confondus. Elle procure la majorité des emplois dans l'action sociale, le sport, la culture, la finance, l'assurance et le commerce de produits agricoles. Malgré des rémunérations modérées, elle est en assez bonne position pour les salaires proposés aux jeunes cadres ou employés, et offre des perspectives de progression aux jeunes hommes. Néanmoins, les emplois y sont peu qualifiés, relativement précaires et surtout occupés par des femmes. Bien répartie sur le territoire, elle permet aux jeunes en milieu rural comme urbain de bénéficier d'une première expérience professionnelle à travers une grande diversité de métiers.

Clément Gass, Flora Vuillier-Devillers, Insee

L'économie sociale et solidaire (*définitions*) regroupe les associations, coopératives, fondations et mutuelles, ainsi que des sociétés commerciales respectant des principes définis par la loi. Dans un contexte de questionnement éthique, de prudence des investisseurs et de sobriété des dépenses publiques, ces entreprises occupent une place grandissante dans

l'économie du Grand Est. Entre 2008 et 2013, l'ESS a démontré sa capacité de résistance à la crise économique en continuant à créer des emplois contrairement au reste du secteur privé. Confrontée au vieillissement de ses effectifs, elle aura bientôt à relever le défi du renouvellement de ses actifs, notamment sur les postes d'encadrement, d'où l'intérêt de

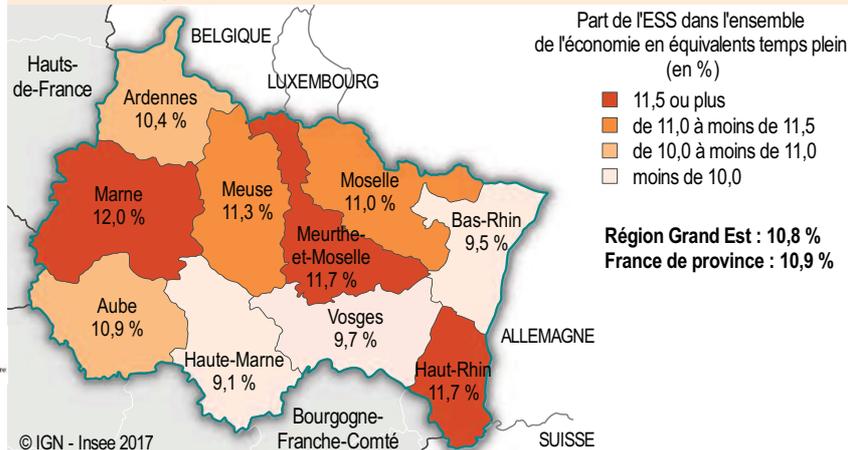
mesurer son potentiel d'attractivité en étudiant les perspectives qu'elle offre aux jeunes salariés.

L'ESS majoritaire dans le social, les loisirs, les banques et le commerce agricole

Dans ses 16 700 établissements, l'ESS emploie 199 400 salariés, dont la quotité de travail correspond à 169 500 équivalents temps plein (ETP). Elle représente ainsi 11,4 % des salariés et 10,8 % des emplois (en ETP) du Grand Est. Cette proportion place la région dans la moyenne nationale hors Île-de-France et outre-mer, et s'échelonne de 9 % dans la Haute-Marne et le Bas-Rhin à près de 12 % dans la Marne, le Haut-Rhin et la Meurthe-et-Moselle (*figure 1*).

L'ESS est présente dans de nombreuses activités et parfois comme acteur majoritaire, à commencer par l'action sociale, dont les structures associatives procurent 68 % des emplois. Elle gère presque tout le soutien aux personnes handicapées, dans le secteur de l'aide par le travail (93 % des emplois) comme dans les établissements d'hébergement ou d'accueil (79 %). En

1 Économie sociale et solidaire : un rôle plus important dans l'emploi salarié de la Marne, du Haut-Rhin et de la Meurthe-et-Moselle



Champ : ensemble des emplois salariés.
Source : Insee, Clap 2014.



matière d'assistance aux personnes âgées, les associations fournissent deux emplois sur cinq en structure d'accueil mais surtout quatre emplois d'aide à domicile sur cinq. Deux tiers des emplois en crèches et garderies ou d'aide aux publics fragiles (précaires, immigrés, adolescents) sont également offerts par des associations. L'ESS est aussi présente dans la santé, l'éducation initiale et la formation professionnelle d'adultes. Elle est majoritaire dans des secteurs moins pourvoyeurs d'emplois comme le sport, les spectacles vivants (concerts et théâtres, gestion de salles...), les centres de vacances, les activités récréatives et de loisirs, la promotion et l'information touristique. Par définition, elle monopolise les activités dites militantes (promotion d'idées, d'activités éducatives ou culturelles, défense d'intérêts divers).

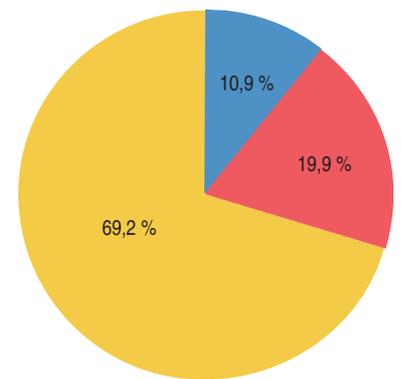
L'ESS est aussi composée des banques coopératives qui regroupent la moitié des emplois de la finance, en particulier deux tiers des activités de crédit et de dépôt. De même, les mutuelles représentent 57 % du secteur de l'assurance, et 71 % hors assurance-vie. Par leurs centrales d'achats, les coopératives de commerçants et de consommateurs occupent 40 % du secteur de l'intermédiation du commerce hors automobile. Les coopératives agricoles rassemblent plus de la moitié des emplois du commerce de gros de produits agricoles bruts. En amont de ces échanges, elles ne détiennent que 4 % des emplois d'agriculteurs salariés. En aval, elles offrent 7 % des emplois de l'industrie agro-alimentaire et sont spécialisées dans la production de sucre, d'aliments pour animaux de ferme, de

vins, champagnes et fromages. Enfin, les associations regroupent 7 % des emplois du secteur des services aux entreprises, en particulier dans la mise à disposition de ressources humaines pour longue période (78 %) et les activités comptables (19 %), mais aussi dans l'ingénierie et l'urbanisme.

Un quart de jeunes salariés, davantage dans le sport, la petite enfance et la banque

Les jeunes salariés (de 18 à 30 ans inclus) représentent 24,5 % des salariés de l'ESS, proportion moindre que dans le secteur privé hors ESS (28 %) mais plus grande que dans le secteur public (20 %). Autrement dit, l'ESS emploie 48 900 jeunes salariés, soit 10,9 % de ceux du Grand Est (figure 2), contre 11,6 % pour les salariés plus âgés ; cet écart est entièrement expliqué par la composition professionnelle de l'économie sociale et solidaire, qui fait la part belle à des métiers où la main-d'œuvre est un peu plus âgée, comme la profession d'aide à domicile, la plus fréquente dans l'ESS (10 % des salariés) (figure 3). Néanmoins, l'ESS compte beaucoup d'animateurs socioculturels et d'employés des services commerciaux de la banque, métiers où quatre salariés sur dix n'ont pas plus de 30 ans. Proportionnellement au reste de l'économie, elle emploie davantage de jeunes comme aides-soignants, infirmiers, moniteurs-éducateurs sportifs, éducateurs spécialisés, auxiliaires de puériculture, assistantes maternelles, éducateurs de jeunes enfants, nettoyeurs ou encore magasiniers qualifiés. Au contraire, elle emploie moins de

2 Répartition des effectifs des jeunes salariés



■ Secteur privé Économie sociale et solidaire
 ■ Secteur public
 ■ Secteur privé hors Économie sociale et solidaire
 Lecture : 10,9 % des salariés de la région Grand Est âgés de 18 à 30 ans travaillent dans l'ESS.
 Champ : ensemble des jeunes salariés.
 Source : Insee, Clap 2014.

jeunes parmi ses employés administratifs non qualifiés, agents d'accueil et formateurs. Ses ouvriers de type industriel ou artisanal, jardiniers ou aides de cuisine sont plus âgés qu'ailleurs, s'agissant majoritairement de travailleurs handicapés en milieu protégé.

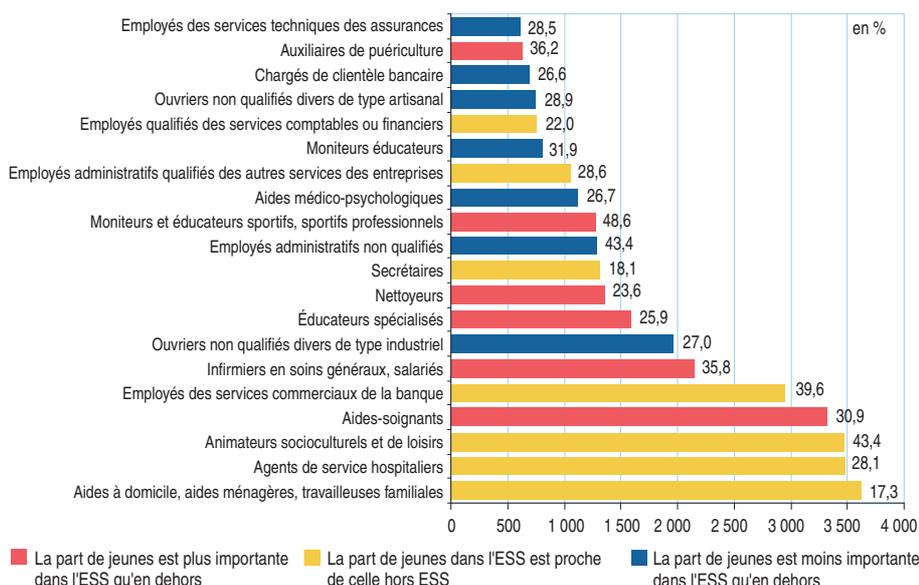
Sur le plan des secteurs d'activité investis par l'ESS, ce sont le sport, la culture, l'accueil de jeunes enfants et la finance qui ont les effectifs les plus jeunes, en cohérence avec les métiers exercés. Les emplois dans les associations de promotion d'idées et d'activités ou de défense d'intérêts, souvent de courte durée et servant de première expérience, sont occupés à 32 % par des jeunes.

Des conditions d'emploi un peu plus précaires, mais pouvant favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

Quel que soit l'âge, le temps partiel est plus développé dans l'ESS : 31 % des salariés ont une quotité horaire inférieure à 80 %, soit 9 points de plus que dans le reste de l'économie pour les jeunes et 12 points de plus pour leurs aînés (figure 4). En revanche, les 18-30 ans sont nettement moins nombreux sur des contrats longs (plus de neuf mois consécutifs), notamment 53 % contre 81 % pour les plus de 30 ans dans les associations, 57 % contre 84 % dans le secteur privé hors ESS. L'écart entre les associations et les sociétés non engagées dans la voie solidaire n'est expliqué ni par leur composition sectorielle, ni par le recours aux contrats aidés, par nature de courte durée. Il tient au poids des grands établissements parmi les entreprises, la part de postes occupés durablement augmentant avec la taille de la structure. De plus, la durée d'occupation des postes dans les petites associations (moins de cinq salariés) est un peu plus faible que dans les entreprises hors ESS de même taille.

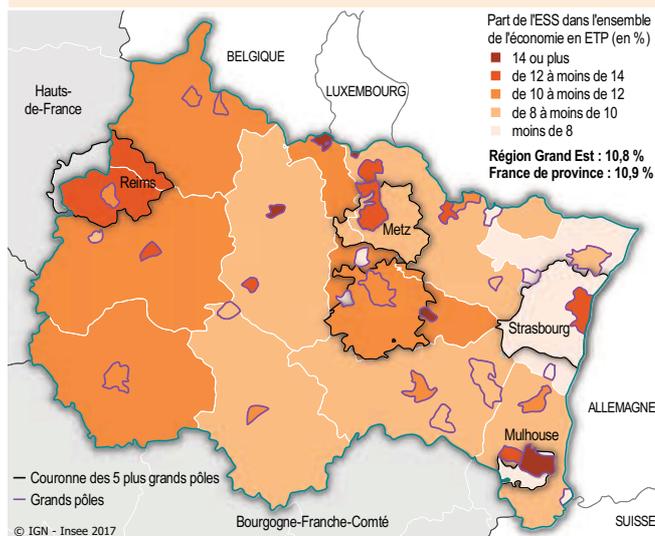
3 Les professionnels de la santé et de l'éducation spécialisée plus jeunes dans l'économie sociale et solidaire

Effectif et part des jeunes de 18 à 30 ans dans les 20 professions où ils sont les plus nombreux



Lecture : 3 320 jeunes sont principalement salariés comme aides-soignants dans l'économie sociale et solidaire, soit 30,9 % des effectifs de cette profession. Cette part est plus élevée que parmi les autres aides-soignants (20,9 %).
 Champ : postes principaux des salariés majeurs.
 Source : Insee, DADS 2013.

Des emplois concentrés dans les pôles urbains à l'Est, une répartition plus équilibrée à l'Ouest



Champ : ensemble des salariés.
Source : Insee, Clap 2014.

Les grands pôles urbains concentrent 71 % des emplois de l'ESS, contre 65 % pour l'ensemble de l'économie. Cette différence est d'autant plus marquée que l'on va vers l'est de la région, alors que le constat s'inverse légèrement dans la Marne, où le poids de ce secteur dans l'unité urbaine de Reims est moindre que dans sa couronne, et à peine plus élevé qu'ailleurs dans le département.

Le poids de l'économie sociale et solidaire est élevé dans les cinq plus grandes agglomérations de la région : autour de 12 % à Strasbourg, Nancy, Metz et Reims, 15 % à Mulhouse (où l'action sociale relève beaucoup de l'ESS). La situation est plus contrastée dans les autres grands pôles : 23 % à Longwy (grâce à l'aide à domicile et au secteur de la santé), autour de 15 % à Lunéville, Verdun et Châlons-en-Champagne, et seulement 5 % à Toul, Sarreguemines et Saverne.

C'est surtout le tissu associatif qui est plus dense en milieu urbain. Il est néanmoins relayé par les fondations à Haguenau, Mulhouse et Strasbourg, et se maintient bien dans les zones rurales des Ardennes via l'aide aux personnes handicapées et les activités dites militantes. Dans la Marne et l'Aube, le poids élevé de l'ESS en zone non urbaine s'explique par la présence importante des coopératives agricoles et viticoles. Dans la Meuse, il est dû à la fois aux coopératives agricoles et aux associations d'aide à domicile.

La répartition géographique des emplois des associations se superpose bien aux lieux de résidence des jeunes, globalement plus urbains. Mais les coopératives emploient une main-d'œuvre relativement jeune par rapport à leur implantation plus rurale, notamment dans les métiers de la banque. Leur présence est un atout pour les territoires à l'écart des villes cherchant à attirer ou retenir une population de jeunes actifs.

Les types de contrats proposés dans les associations sont adaptés à la plus courte durée d'occupation des postes. Ainsi, seulement 47 % des jeunes y sont en contrat à durée indéterminée (CDI), contre 57 % dans le secteur privé hors ESS. Les autres entreprises de l'économie sociale et solidaire (coopératives, fondations, mutuelles et quelques sociétés commerciales) offrent des conditions d'emploi plus stables (60 à 64 % de jeunes en CDI). Dans l'ESS, il n'existe pas d'inégalité femmes-hommes en matière de condition d'emploi, alors que hors ESS les hommes sont avantagés, particulièrement chez les jeunes. À égalité avec leurs collègues masculins, les jeunes femmes de ce secteur ont cependant des conditions d'emploi plus précaires que les jeunes femmes du reste de l'économie.

Grâce à l'ESS, les jeunes ont davantage la possibilité d'avoir une première expérience

sur le marché du travail : contrat aidé, emploi réservé aux titulaires du brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA), service civique... Près de 4 % des jeunes sont apprentis ou stagiaires et le double occupent un emploi aidé dans l'ESS, contre 8 % et 2 % hors ESS. Les plus fortes parts de jeunes en contrat aidé sont observées dans les associations ayant comme activité principale la promotion d'idées et la défense d'intérêts, le sport ou la culture. Ces associations engagent également le plus de volontaires du service civique. Les banques coopératives emploient un peu plus d'apprentis que les banques hors ESS (7 % contre 6 %) et autant de stagiaires (2 %).

Plus de femmes et moins de cadres, notamment parmi les jeunes salariés

Quel que soit l'âge, deux tiers des salariés de l'économie sociale et solidaire sont des

femmes, et ce taux de féminisation est conforme à sa structure sectorielle. Il approche voire dépasse 90 % dans les associations de santé, d'aide à domicile, d'accueil de personnes âgées ou de garde d'enfants. Il est réduit au tiers dans les coopératives agricoles et associations sportives, et n'atteint pas la moitié dans les associations d'aide par le travail ou de services aux entreprises. Dans ces mêmes services aux entreprises, on observe une moindre proportion de jeunes femmes, alors qu'elles sont plus nombreuses dans la culture.

L'ESS emploie globalement moins de cadres et d'ouvriers et plus de professions intermédiaires et d'employés que le reste de l'économie. En tenant compte des types d'activités exercées, il apparaît cependant que l'économie sociale et solidaire fonctionne avec davantage d'ouvriers et moins d'employés. Avec une moyenne de 11 %, la

4 Plus de temps partiels et moins de contrats de longue durée dans l'économie sociale et solidaire

Part des effectifs salariés selon le contrat et l'âge (en %)

	Contrat à durée indéterminée (CDI) ou sous statut public			Contrat d'au moins neuf mois consécutifs			Quotité horaire d'au moins 80 %				
	18-30 ans	31 ans et plus	Ensemble	18-30 ans	31 ans et plus	Ensemble	18-30 ans	31 ans et plus	Ensemble		
Secteur privé	Économie sociale et solidaire	Associations	46,6	78,3	70,5	52,5	80,8	73,8	63,3	63,0	63,0
		Fondations	64,0	88,2	81,8	60,3	86,0	79,2	80,4	75,1	76,5
		Coopératives	64,4	95,3	87,5	63,7	89,0	82,8	89,7	89,1	89,3
		Mutuelles	60,3	93,1	86,1	65,4	91,2	85,8	86,4	85,7	85,8
		Ensemble	50,7	81,9	74,2	55,2	82,8	76,0	69,3	68,8	68,9
	Hors ESS	57,3	89,4	80,3	56,5	83,9	76,1	76,4	77,5	77,2	
Secteur public		54,9	85,7	80,5	68,4	91,2	86,6	84,1	87,4	86,7	
Ensemble de l'économie		56,3	87,7	79,7	58,7	85,7	78,7	77,3	79,4	78,8	

Lecture : parmi les salariés âgés de 18 à 30 ans principalement employés par les associations, 52,5 % ont occupé le même poste au moins neuf mois consécutifs en 2013. 63,3 % étaient à temps plein ou partiel égalant au moins 80 % de la durée légale. Cette part est plus faible que dans les autres types d'organisme.

Champ : postes principaux des salariés majeurs, hors secteur de l'aide par le travail.

Source : Insee, DADS 2013.

5 Des salaires plus bas que dans le reste de l'économie, mais des écarts réduits pour les jeunes

Salaires horaires nets moyens selon le sexe et l'âge (en euros)

		Hommes			Femmes			Ensemble		
		18-30 ans	31 ans et plus	Ensemble	18-30 ans	31 ans et plus	Ensemble	18-30 ans	31 ans et plus	Ensemble
Cadres	Économie sociale et solidaire	14,5	24,2	23,6	13,0	19,3	18,7	13,6	21,8	21,2
	Hors économie sociale et solidaire	14,6	25,5	24,2	12,6	20,6	19,3	13,7	23,7	22,4
	Ensemble des emplois	14,6	25,4	24,2	12,6	20,4	19,2	13,7	23,5	22,3
Professions intermédiaires	Économie sociale et solidaire	10,6	14,5	13,7	10,3	13,1	12,4	10,4	13,6	12,9
	Hors économie sociale et solidaire	12,1	16,2	15,5	11,1	14,6	13,9	11,6	15,5	14,7
	Ensemble des emplois	12,0	16,1	15,4	10,9	14,4	13,7	11,4	15,2	14,5
Employés	Économie sociale et solidaire	9,7	11,5	10,9	9,0	10,0	9,8	9,1	10,2	9,9
	Hors économie sociale et solidaire	9,6	12,4	11,4	8,8	9,9	9,7	9,1	10,5	10,1
	Ensemble des emplois	9,6	12,4	11,3	8,8	9,9	9,7	9,1	10,5	10,1
Ouvriers	Économie sociale et solidaire	9,1	10,7	10,3	7,9	8,6	8,4	8,8	10,1	9,8
	Hors économie sociale et solidaire	9,7	11,9	11,4	8,9	9,9	9,7	9,6	11,5	11,1
	Ensemble des emplois	9,7	11,9	11,4	8,9	9,8	9,7	9,6	11,5	11,1
Ensemble des quatre catégories	Économie sociale et solidaire	10,1	15,5	14,4	9,6	11,9	11,4	9,7	13,1	12,4
	Hors économie sociale et solidaire	10,4	15,2	14,1	9,6	12,3	11,8	10,1	13,9	13,1
	Ensemble des emplois	10,4	15,2	14,1	9,6	12,3	11,7	10,1	13,9	13,0

Lecture : une jeune femme de profession intermédiaire dans l'économie sociale et solidaire gagne en moyenne 10,3 € nets de l'heure, soit 0,8 € de moins que dans les autres structures (11,1 €).

Cet écart atteint le double pour les femmes âgées de plus de 30 ans, avec 13,1 € dans l'ESS et 14,6 € en dehors.

Champ : postes principaux des salariés majeurs des quatre principales professions et catégories sociales, hors secteur de l'aide par le travail.

Source : Insee, DADS 2013.

part de cadres dans l'ESS est tirée vers le bas par l'action sociale et vers le haut par l'éducation (3 % et 38 %). Dans ces secteurs ainsi que celui de la santé, où de nombreuses professions sont réglementées, la répartition par catégorie sociale diffère peu entre les établissements de l'ESS et les autres. Néanmoins le taux d'encadrement n'atteint que 25 % dans les banques coopératives, 20 % dans les mutuelles et 10 % dans les associations de services aux entreprises, alors que ces proportions sont supérieures de 7 à 8 points dans les établissements hors ESS exerçant les mêmes activités. Seuls les hommes de plus de 30 ans échappent à cette moindre qualification des emplois. Les jeunes ne sont que 4 % à être cadres dans l'ESS, contre 7 % dans le reste de l'économie.

L'accès à la fonction de cadre est équivalent pour les jeunes hommes et les jeunes femmes quel que soit le secteur économique. C'est avec l'âge que les inégalités apparaissent, et sont accentuées dans l'ESS. La moitié des cadres âgés de plus de 30 ans

sont des femmes, alors qu'elles représentent les deux tiers des salariés de cette tranche d'âge (écart de 18 points). Cet écart est plus marqué dans les coopératives de crédit (25 points), un des rares domaines où l'on observe déjà une moindre féminisation chez les jeunes cadres. Hors ESS, la proportion de femmes parmi les cadres est moins éloignée de celle de l'ensemble des salariés.

Des salaires dans l'ESS conformes au reste de l'économie pour les jeunes cadres et employés

Les salaires sont de 9 % plus faibles dans l'ESS qu'en dehors (en moyenne 12 € nets de l'heure contre 13,2), en lien avec les conditions d'emploi plus précaires et la plus faible part d'emplois qualifiés. On observe de fortes disparités selon le secteur d'activité : autour de 14 € de l'heure dans l'éducation et la santé, 10 € dans le sport et la plupart des domaines de l'action sociale, moins de 9 € dans l'aide à domicile. Les coopératives de crédit ou agricoles ainsi que les mutuelles, aux emplois plus stables et qualifiés, rémunèrent leurs salariés en moyenne 16 € de l'heure. Les établissements d'aide par le travail, qui payent les travailleurs handicapés entre 55 % et 110 % du SMIC selon la réglementation, versent un salaire moyen de 6,6 €. Hors secteur de l'aide par le travail, l'écart de salaire n'est alors que de 5 % en défaveur de l'ESS. Il est moins marqué pour les jeunes que pour les salariés plus âgés (respectivement 3 % et 6 % d'écart). En

effet, la progression salariale avec l'âge est plus faible dans l'ESS, à l'exception des coopératives et des mutuelles.

À niveau de qualification égal, ce secteur verse toujours des rémunérations plus faibles, le salaire horaire net moyen y atteignant par exemple 12,9 € pour les salariés de professions intermédiaires contre 14,7 dans le reste de l'économie (figure 5). Ce constat est plus nuancé pour les jeunes, qui ne sont pas moins payés dans l'ESS quand ils sont cadres ou employés, une différence existant seulement pour les professions intermédiaires et les ouvriers, mais ces derniers sont peu nombreux dans l'ESS hors aide par le travail. Quel que soit leur sexe, les jeunes employés ou cadres ont autant intérêt à travailler dans l'économie sociale et solidaire. Mais les jeunes femmes cadres ne peuvent pas y espérer une progression salariale avec l'âge aussi importante, contrairement aux hommes. Les femmes cadres plus âgées gagnent en effet 48 % de plus que les jeunes dans l'ESS, contre 64 % en dehors. Pour les hommes, cet écart est proche de 70 % dans les deux cas. ■

Encadré 2

Les jeunes impliqués dans la vie associative

Le désir d'engagement et de participation à la vie de la Cité est fort chez les jeunes en 2015. Selon l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), un tiers des jeunes s'engage au moins occasionnellement dans une association, majoritairement dans le sport, la santé, l'environnement et l'éducation. Les jeunes s'investissent sur des missions courtes (événements, périodes festives,...) et recherchent à travers le bénévolat un épanouissement personnel et un gain en compétences.

L'étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Direction régionale de l'Insee Grand Est, les trois Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire du Grand Est, le CRAJEP Champagne-Ardenne (Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire), et l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

Définitions

Économie sociale et solidaire

La loi 2014-856 du 31 juillet 2014 définit l'économie sociale et solidaire comme un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine (production, transformation, distribution, échange de biens ou de services), caractérisé par la poursuite d'un but autre que le seul partage des bénéfices, exercé en consacrant les bénéfices au maintien et au développement de l'activité, et organisé selon une gouvernance démocratique et participative dont l'expression n'est pas seulement liée aux contributions financières des parties prenantes.

De par leur régime juridique, ce périmètre comprend les coopératives, mutuelles, associations et fondations. Les sociétés commerciales peuvent faire reconnaître publiquement leur appartenance au champ de cette loi si elles suivent des règles de fonctionnement équivalentes et recherchent un but d'utilité sociale (soutien aux personnes fragiles, lutte contre les inégalités, concours au développement durable, au lien social ou à la cohésion territoriale). Eu égard au caractère récent de cette disposition, rares sont les sociétés commerciales incluses dans le champ de l'économie sociale et solidaire à ce jour.

L'étude porte sur les établissements appartenant à ce champ et ayant employé au moins un salarié, ne serait-ce qu'un jour, durant l'année 2014. Les activités non rémunérées, tel le bénévolat dans les associations, ne sont pas repérables dans les sources statistiques.

Dénombrement des emplois

Les nombres d'emplois et de salariés par secteur d'activité, nature juridique et commune de l'établissement employeur sont issus de la source CLAP (connaissance locale de l'appareil productif) 2014. Sauf mention contraire, le terme *emploi* renvoie à des équivalents temps plein (ETP) estimés à partir de références horaires annuelles dépendant de la taille et de l'activité de l'entreprise dont relève l'établissement employeur. Le terme *salariés* s'applique aux effectifs de personnes employées au 31-12-2014 sur un poste non intérimaire d'une durée d'au moins 30 jours ou avec un cumul de rémunérations dépassant trois SMIC.

Les DADS (déclarations annuelles de données sociales) 2013 sont utilisées en structure lorsque les variables étudiées sont absentes de CLAP, notamment pour ventiler les salariés par sexe, âge et profession, détailler leurs conditions d'emploi et de rémunération. Chaque salarié est associé aux données de son poste principal, qui lui a apporté le plus de rémunération durant l'année.

Les *jeunes* sont les salariés âgés de 18 à 30 ans et ils sont comparés aux salariés âgés d'au moins 31 ans. Les salariés n'ayant pas atteint l'âge de la majorité ne sont pas décrits dans cette étude, bien qu'ils soient pris en compte dans le total des effectifs.

Les emplois aidés s'entendent hors secteur de l'aide par le travail, où les contrats de soutien et d'aide relèvent du droit social plutôt que du droit du travail. L'aide par le travail est traitée à part pour l'étude des salaires, de par les conditions spécifiques qui s'y appliquent. Elle représente un douzième des emplois de l'ESS, mais regroupe l'essentiel des postes d'ouvriers.

Le secteur public s'entend comme l'ensemble des personnes morales et organismes soumis au droit administratif et des personnes morales de droit public soumises au droit commercial, au-delà des seules fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière.

Aire urbaine et grand pôle urbain

Pour construire les aires urbaines, on identifie dans un premier temps les unités urbaines, qui sont des communes ou ensembles de communes présentant une zone continûment bâtie (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) d'au moins 2 000 habitants.

On agrège ensuite les communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans une même unité urbaine plus peuplée ou dans les communes déjà regroupées à celle-ci. À la fin du processus, les unités urbaines non regroupées à une unité plus peuplée sont appelées pôles urbains, et les communes agrégées couronnes. Un pôle urbain est dit grand s'il offre au moins 10 000 emplois.

Pour en savoir plus

- Guisse N., Hoibian S., Labadie F., Timoteo J., « L'engagement des jeunes : une majorité impliquée, une minorité en retrait », Injep - *Jeunesses : Études et Synthèses* n° 36, novembre 2016.
- Belhakem N., Saliou M., « Plus d'un salarié sur dix de la nouvelle région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine dans l'économie sociale et solidaire en 2013 », *Insee Analyses Champagne-Ardenne* n° 15, novembre 2015.
- Durr M.-J., Gass C., Moreau S., « L'économie sociale : une présence ancienne en Alsace et toujours dynamique », *Chiffres pour l'Alsace* n° 43, juin 2013.
- Saliou M., Rigollot S., « L'économie sociale en Champagne-Ardenne - Un secteur économique en croissance, de nombreux recrutements à anticiper », *Insee Flash Champagne-Ardenne* n° 137, septembre 2011.

